## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,**

Formant l'enseignure des rues Carondelet et Général Taylor.

[Ilet borné par les rues Baronne et Constantinople.]

Watts K. Leverich vs Mme Sallie M. Callender et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 97,188 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et appartenances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 432, borné par les rues Constantinople, Général Taylor, Baronne et Carondelet, désignés comme lots Nos Quinze, Seize et Dix-sept sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 29 mai 1871, une copie certifiée de cela est annexée à un acte passé pardevant William J. Castell, ancien notaire, le 29 juillet 1871, d'après lequel ladite lots sont contigus et mesurant comme suit: Le lot No 15 formant le coin des rues Carondelet et General Taylor, et mesurant trente quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Carondelet, dix huit pieds dix pouces et six lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt un pieds huit pouces sur la ligne de côté contigue au lot No 16, et cent vingt deux pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue General Taylor. Les lots Nos 16 et 17 sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt et un pieds huit pouces entre lignes parallèles, mesure américaine

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Hall, Monroe et Lemann, avocats pour le demandeur.

27 mai—27—juin 2 9 16 23 29

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété de valeur du Premier District,**

Consistant de 8 lots sur la rue Banks, entre les rues Olympia et St Patrick,

Et de 1 lot sur la rue St Patrick, entre les rues Banks et Palmyre,

Rue Banks est pavée, Trottoirs en schillinger, Terrain élevé, etc.

Whitney Central Trust & Savings Banks vs Southern Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 93 854 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Neuf lots de terre et améliorations dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 821 borné par les rues Banks, Olympia, Palmyre et Patrick, désignés comme lots 17 à 25 de l'ilet No 821, les dits lots 17 à 24 inclusivement, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Banks sur une profondeur de cent pieds le lot 25 mesurant trente deux pieds de face à la rue St Patrick sur une profondeur de cent cinquante sept pieds, laquelle propriété a été acquise par le Southern Athletic Club de Charles Louque, le 3 juillet 1893, enregistré en le livre du Bureau des transferts 145 folio 532.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Foster, Milling, Brisat et Saal; John T. Whitaker, F. Rivers, Richardson, avocats de la demanderesse.

27 mai—27—juin 2 9 16 23 29

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriétés de Valeurs améliorées du Premier District.**

1° Pièce portant les Nos municipaux 711 et 713 rue Bolivar, entre les rues Poydras et Lafayette.

2° Pièce portant les Nos municipaux 1207 et 1209 rue Perdido, entre les rues Franklin et Bassin.

Maurice Levy vs Mme Jennie Lynch, veuve de Robert Desposito.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 9,663 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Peydras, Bertrand et Lafayette, désigné par la lettre C sur un plan ou devis d'arpentage, dressé par E. Pilié, voyer, daté du 11 mars 1896, annexé à un acte de partage passé pardevant W. F. Brewer, notaire, le 4 avril 1896, d'après lequel plan ou devis, ledit lot mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Bolivar, sur une profondeur sur la ligne le plus près de la rue Lafayette de cent neuf pieds sept pouces et deux lignes, et sur la ligne du côté opposé, une première profondeur de quatre vingt deux pieds deux pouces et quatre lignes, de la une deuxième profondeur sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Poydras, de vingt huit pieds deux pouces à la ligne du fond, laquelle a une largeur de trente six pieds neuf pouces, six lignes. Les améliorations sont désignées comme Nos 711 et 713 rue Bolivar en cette ville.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Bassin, Franklin et Gravier, désigné par le numéro Trois, sur un plan dressé par J. T. Dunbar, voyer, le 1er décembre 1849, déposé comme plan No 3 au l'étude de Octavie de Armas, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt-six pieds six pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Bassin; cent vingt-trois pieds onze pouces et une ligne sur le côté le plus près de la rue Franklin; les amélioration sont désignées comme Nos 1207 et 1209 rue Perdido, en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Leutenschaeger, avocat du demandeur.

27 mai—27—juin 2 9 16 23 29

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente du contenu et installations, etc, d'une pharmacie.**

**Meubles, Bail et Droit d'Occupation.**

Otto A. Lyncker vs Thomas J. Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 90,770—En vertu d'un writ de fieri facias contre le demandeur Otto A. Lyncker et en faveur du défendeur Thomas J. Lynch, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 31 mai 1911 à 10:30 midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le local No 2339 avenue Tulane, coin de la rue Tonti.

1° Le contenu et installations du fond de magasin de la pharmacie en ledit local, aussi meubles et autres effets mobiliers divers, etc., en cela, le tout d'après l'inventaire enregistré.

2° Le terme non expiré du bail dudit local No 2339 avenue Tulane; ledit bail expirant le 30 septembre 1911 et le loyer étant de $25.00 par mois, payable mensuellement. Et dans le cas où le bail ne serait pas vendu il sera alors offert en vente,

3° Le droit d'occupation dudit local de la date de la vente au 30 septembre 1911.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

C. I. Denechaud, avocat pour le demandeur en exécution.

20 mai—20 25 31

## ANNONCES JUDICIAIRE.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété de valeur améliorée du Cinquième District.**

Portant le No Municipal 423 rue Patterson (Ilet borné par les rues Lavergne, Verret et Delaronde,)

Mme Sadie E. Maguire vs Blanche Ophelia Finegan, administratrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 96,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No cinq, carré No six, maintenant le No vingt-trois, borné par les rues Patterson, Lavergne, Verret et Delaronde, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 18 mars 1842, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville, comme plan No vingt-deux du livre de plans No quatre bis; lequel terrain mesure, en mesure française, trente pieds de façade rue Patterson, sur cent trois pieds, neuf pouces, quatre lignes sur la ligne le divisant du terrain quatre; et cent-trois pieds, neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No six, sur ledit plan; ensemble avec tous les droits, passages privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. Armstrong, avocat pour la demanderesse.

12 mai | 12 19 26—juin 2 9 15

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente de Propriété vacante de valeur du Sixième District.**

2 Terrains rue Claiborne, entre les rues Cadis et Upperline, (ilet rue Willow.)

1 Terrain coin des rues Jena et Prieur, (ilet rue Roman et l'avenue Napoléon.)

James T. Montgomery vs Samuel Schire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,261 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville désigné et décrit sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 1er mai 1897 et annexé à un acte passé pardevant E. J. Barnett, notaire, le 10 janvier 1898 comme suit:

1° Les lots Nos Quatorze et Quinze, dans l'ilet No 674 borné par les rues Claiborne, Willow, Cadiz et Upperline, contigu l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, excepté le lot Quatorze qui a une profondeur de cent cinquante pieds

2° Le lot No douze dans l'ilet No 719, borné par les rues Jena, Roman, Prieur et l'avenue Napoléon, mesurant trente pieds, six pouces et cinq lignes de face à la rue Jena sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure des rues Jena et Prieur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—En argent la somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit $650.00, sujette néanmoins à certains crédits payés à des dates diverses et se montant en tout à $140, et une somme pour l'intérêt sur lesdits crédits, avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 18 juin 1909 jusqu'à paiement, ensemble avec 5 0/0 dudit montant pour honoraires d'avocat, aussi bien que le coût et les dépens du procès, et de la vente, et les taxes sur ladite propriété (s'il en est dû).

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence de son enchère), d'un billet de $650 daté du 18 juin 1909, payable deux ans après sa date et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de sa date jusqu'à paiement, garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur conformément à l'acte pardevant George Montgomery, notaire, le 18 juin 1909.

3° Et le reste s'il y en a, comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Geo. Montgomery, avocat pour le demandeur.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 14 15

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District.**

Portant les Nos municipaux 900 et 902 rue Nord Broad, coin Dumaine, (carré Dorgenois et St-Philippe).

Suburban Building and Loan Association vs Margaret Aleix, épouse du Dr Alexandre B. Sambola.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 96,887—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Dumaine et St-Philippe, se touchant les uns les autres, et mesurant chacun vingt-neuf pieds huit pouces rue Broad sur une profondeur de cent pieds, le terrain No 1 formant le coin des rues Broad et Dumaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sathen & Leonis, avocats pour la demanderesse.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 14 15

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété de valeur améliorée du Cinquième District,**

Portant les Nos municipaux 701 et 703, 705 et 707: 709 et 711 rue Brooklyn (ilet borné par Opelousas, River et Slidell.

Mme Sadie E. Maguire vs Blanche Ophelia Finegan, administratrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 96,874—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière, carré No 121 du Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Brooklyn, (ci-devant Madison) Opelousas, (ci devant Market) Rivière (ci-devant Jefferson) et Slidell (ci-devant Jackson; ladite portion de terre ferme le coin des rues Brooklyn et Opelousas, commençant à un point cent vingt quatre pieds sept pouces du coin des rues Brooklyn et Opelousas; de là mesurant cent vingt-quatre pieds sept pouces rue Opelousas à l'intersection des rues Opelousas et Brooklyn; de là le long de la rue Brooklyn quatre-vingt pieds six pouces et deux lignes à un point; de là sur une ligne parallèle à Opelousas, et s'étendant vers la rue Rivière à la première ligne du bourg Mossy de là le long de la première ligne de division entre le bourg Mossy et le bourg Duvergne ou Duvergé au point de départ

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

J. Armstrong, avocat pour la demanderesse.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,**

Portant le No 2909 rue Fortin (dans l'ilet borné par les rues Sauvage, Crete et la ligne des Fair Grounds.

The People's Homestead Association vs Mme Caroline Drumm, veuve de Chas Lewis Nispel.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 96,672—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er juin 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, située dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le No Municipal 1735 ou 1736, borné par les rues Fortin, Sauvage et Crète et la Ligne du Fair Grounds; ledit lot de terre est désigné par la lettre X sur un devis dressé par Geo. De Armas, voyer, daté le 23 novembre 1906 et annexé, pour référence, à un acte passé pardevant Robert Legier, un notaire en cette ville, le 4me jour de janvier 1907; suivant ledit devis, ledit lot X mesure soixante-un pieds, deux pouces et deux lignes de face à la rue Fortin sur cent quarante-deux pieds, neuf pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant en profondeur de la rue Fortin à la ligne du Fair Grounds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour la demanderesse.

28 avril—28—mai 2 5 12 19 26—juin 1

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,**

Portant les Nos municipaux 2917 et 2919 rue Jena, entre la rue Willow et l'avenue Claiborne.

German-American Homestead vs Julius H. Gennisson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 96,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou qui en font partie, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No vingt-quatre de l'ilet 672 borné par les avenues Napoléon et Claiborne et les rues Jena et Willow, sur un plan et certificat d'arpentage faits par D. E. Seghers et fils, voyers, daté du 20 août 1908, annexés à un acte No 1006 de 1908, devant F. J. Dreyfous, notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit terrain est situé à une distance de cent vingt pieds du coin de la rue Willow et mesure trente pieds de face rue Jena sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Roger Meunier, avocat pour la demanderesse.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété améliorée de valeur du Deuxième District,**

Portant les Nos municipaux 3312 et 3314 rue St-l'hilippe, entre les rues Port ou Mose (ci-devant Bayou St-Jean) et l'avenue Hagan,

T. A. Beck vs Mlle Zoé Rigaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 96,861 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 463 borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Port ou Mose (anciennement Bayou St-Jean) et l'avenue Hagan, désigné par la lettre D sur un plan dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, en date du 7 décembre 1904, et annexé à un acte passé pardevant Geo. Montgomery, notaire en cette ville, le 15 décembre 1904, ledit terrain mesurant vingt-neuf pieds cinq pouces et six lignes de face rue St-Philippe, commençant à une distance de quatre-vingt-onze pieds un pouce et six lignes de l'avenue Hagan; la même mesure à l'arrière, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds trois pouces et six lignes sur le côté le plus près de l'avenue Hagan et quatre-vingt treize pieds, cinq pouces et sept lignes sur le côté opposé, et étant composé de l'extrême arrière pris des lots Nos 26, 27 et 28, et d'une petite parcelle prise du côté le plus près de l'avenue Hagan, jusqu'à la profondeur de quatre-vingt-treize pieds, cinq pouces et sept lignes pris du lot No 25, et les améliorations qui s'y trouvent portant les Nos municipaux 3312 et 3314 rue St-Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Legier & Gleason, avocats pour le demandeur.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente de Propriétés de Valeur Améliorée du Sixième District,**

Portant les Nos municipaux 3711 et 3713 rue Clara, entre les rues Général Taylor et Delachaise.

Joseph V. Roco vs Mme Lillian Rothman, épouse de Gustave Salomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 96,803 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No Trois borné par les rues Clara, Delachaise, Willow et Général Taylor, laquelle dite portion de terre s'étend à une distance d'environ soixante-quinze pieds, onze pouces et une ligne de l'encoignure des rues Delachaise et Clara et mesurant trente-huit pieds de face à la rue Clara sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Général Taylor de cent vingt-quatre pieds cinq pouces et six lignes; une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Delachaise de quatre-vingt-dix pieds six pouces, de la se rétrécissant à un angle droit de trois pieds, et delà une autre profondeur de trente pieds à la ligne du fond, laquelle ayant trente-cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

Anthony J. Rossi, avocat pour le demandeur.

5 mai—5 6 12 19 26—juin 2 8

**Succession vacante de John Hall.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,787 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne se aient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente d'intérêt dans des Propriétés de Valeur Améliorées du Deuxième District**

The Leon Godchaux Co., Ltd., vs Rosario Di Maggio.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,945 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 29 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droit, titre et intérêt du défendeur Rosario Di Maggio, consistant en la moitié indivise d'intérêt dans et aux propriétés ci-dessous décrites, restant, après que ledit défendeur avait disposé de l'autre moitié indivise d'intérêt dans le même à diverses parties respectivement, à savoir:

1. Lot dans l'ilet No 49, 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Chartres, Ursulines et Royale, mesurant quarante-trois pieds, huit pouces à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne de côté à la rue Chartres, et d'une première profondeur sur l'autre ligne de côté de soixante pieds, auquel point il se rétrécit de vingt pieds, et d'une deuxième profondeur de soixante pieds à la ligne du fond avec vingt-trois pieds trois pouces sur le fond et d'une deuxième portion vingt pieds de largeur sur soixante-cinq pieds de profondeur contigus au fond, le tout après un plan de O. de Armas, le 7 mai 1859. Les améliorations étant No 625 rue St-Philippe, acquises par Rosario Di Maggio (pendant la communauté avec Mary Medica), le 26 mai 1897, livre des aliénations 168-136.

2. Le lot 8 dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Hôpital et Quartier, mesurant vingt deux pieds dix pouces à la rue de Chartres sur cent cinq pieds neuf pouces six lignes entre lignes parallèles. Les améliorations portant le No 1210 rue de Chartres, acquis par Rosario Di Maggio [pendant la communauté] le 26 mars 1908, livre des aliénations 214-575.

3. Le lot 9 dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Hôpital et Quartier, mesurant vingt deux pieds dix pouces à la rue de Chartres sur cent cinq pieds neuf pouces six lignes entre lignes parallèles. Les améliorations étant No 1212 rue de Chartres, acquis par Rosario Di Maggio [pendant la communauté] le 26 mars 1908, livre des aliénations 214-575.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Henry L. Sarpy et L. A. Ducros, avocats pour le demandeur.

26 mai—26—juin 2 3 9 16 23 29

## ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96,822, Division B—In re Monition de la Nylka Land Co. Ltd.

Attendu que le ou vers le 28 novembre 1910 la Nylka Land Co. Ltd. a acheté de Bert Champion, Philip C. Veith et Charles O. Sawtelle, une certaine portion de terre dans le Troisième District de cette ville, du côté du Lac de la Route Gentilly, mesurant 49' 2" de face sur cette route sur 3622' 6" de profondeur sur la ligne de la propriété de J. H. Andrews ou les ayant droit sur une profondeur de l'autre côté de la ligne de 596' 2" à quel point elle s'élargit de manière à avoir une profondeur de 90' jusqu'au fond de la portion de terre, laquelle balance de sa profondeur est de 3030 pieds, et une autre portion de terre contiguë à la précédente sur le côté du lac de la Route Gentilly, mesurant 6 arpents de face sur cette route sur 20 arpents de profondeur entre lignes parallèles, et le ou vers le 18 octobre 1907, Bert Champion a acheté de Philip G. Veith une certaine portion de terre mesurant six arpents sur la Route Gentilly sur une profondeur de vingt arpents entre lignes parallèles ensemble avec l'autre portion mesurant 49' 2" sus mentionnée, et que le ou vers le 14 juin 1909, Charles O. Sawtelle a acheté de la ville de la Nouvelle-Orléans; à la porte de la Maison de Cour de cette ville, à une vente pour taxes par le Trésorier de la ville de la Nouvelle-Orléans, faite d'après la loi pour $22.30 comptant, une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désignée sur le Chemin de Gentilly, dont la profondeur s'étend vers le lac, et que le ou vers le 12 janvier 1906 Philip G. Veith a acheté de l'Etat de la Louisiane d'après les actes 80 de 1888 et 126 de 1896 au prix et pour la somme de $102.10 comptant, un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Gentilly, avec profondeur vers le Lac et façade sur le Chemin Gentilly, les titres desquels ont tous été confirmés dans l'affaire de la Nylka Land Co Ltd vs Lavasseur, No 95,540 du dossier de cette cour.

Qu'il soit donc su, Que ladite Nylka Land Co. Ltd., désirant se prévaloir du privilège des lois contenues dans les Sections 2370 et seq des Statuts Revisés de la Louisiane a demandé à cette Cour une monition et que toutes personnes sont par le présent citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir tout droit, titre ou intérêt à ou dans la propriété ci-dessus décrite, par suite de quelque informalité, irrégularité ou illégalité dans quelque assessement, avis, annonce, description, vente, temps ou manière de vente à l'Etat de la Louisiane et la ville de la Nouvelle-Orléans et au pétitionnaire, par la chaîne de titres ici décrite et exposée, ou pour toute autre raison, de faire valoir dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition de la manière prescrite par la loi, les motifs, s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels la vente à la ville de la Nouvelle-Orléans et à l'Etat et par la Ville et l'Etat au pétitionnaire, dans l'ordre de titres ci-pessus produit, ne serait pas confirmée et homologuée et pourquoi le titre de la Nylka Land Co. Ltd, ne serait pas déclaré parfait et complet.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1911.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-greffier.

L. A. Ducros, avocat.

25 mai—25 26 27

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 96,821—Div B—In re Nylka Land Co., Ltd. demandant une monition.

Attendu que le ou vers le 30 novembre 1910, la Nylka Land Co., Ltd, a acheté de Bert Champion huit certains terrains dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans avec les améliorations qui s'y trouvent, désignée comme terrains Nos 2 à 4 inclusivement, Nos 6 et Nos 8 à 11 inclusivement, chacun mesurant 31 pieds de façade rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le ou vers le 18 octobre 1907, Bert Champion a acheté de Philippe C. Veith la propriété ci-après décrite, à savoir: onze terrains dans le Troisième District, carré 601, borné par les rues Elmire, Désiré, Villeré et Robertson, mesurant 31 pieds chacun rue Elmire sur 120 pieds de profondeur; le terrain 1 formant le coin de la rue Robertson et le terrain 11 le coin de la rue Villeré, et le ou vers le 21 décembre 1905 Philippe C. Veith a acheté de l'Etat de la Louisiane au prix de $44.50 comptant, par acte de Paul Capdevielle, auditeur d'Etat, conformément aux dispositions de l'acte 80 de 1888 et 126 de 1896, certains terrains et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré 601 borné par les rues Elmire, Désiré, Villeré et Robertson, lesdits terrains font face à la rue Elmire;

Et attendu que ladite Nylka Land Co. Ltd, désirant se prévaloir des privilèges de la loi relativement aux monitions telles qu'elles sont contenues dans les sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés de cet Etat, a demandé à cette cour une monition.

Donc, qu'il soit su, Que toutes personnes sont par le présent avis citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans capables de présenter tout droit, titre ou intérêt dans la propriété ci-dessus décrite, causée par une informalité, une irrégularité dans l'assessement des avis annoncés, vente du temps ou manière de vente en d'adjudication à l'Etat de la Louisiane aux vendeurs de la pétitionnaire et par eux à la pétitionnaire, ou pour toute autre cause quelconque, s'ils en ont aucune ou en peuvent avoir, de déduire les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition de la manière et dans la forme prescrite par la loi, pour lesquelles les ventes de la pétitionnaire et l'Etat de la Louisiane ne seraient pas confirmées et homologuées, et pourquoi le titre de la Nylka Land Co. Ltd à ladite propriété ne doit pas être déclaré parfait et complet.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1911.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.

L. A. Ducros, avocat.

25 mai—25 26 27


# Blowing Rock

## GREEN PARK HOTEL.

**Au sommet de la Montagne Blue Ridge**

**4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.**

**La température la plus élevée en tout est de 74 degrés**

ECR